

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2026**  
~~~~~

FONDATION DU PATRIMOINE
MISE À JOUR DE L'ADHÉSION ET AUTORISATION DE RÈGLEMENT DE LA COTISATION.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 22 septembre 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGERI, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIER, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. José MARTINEZ à Mme Véronique NEIL, M. Jean-Marie VIAL à M. Jean-François SOTO, Mme Anna ASPART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Angélique BAILLY à Mme Nathalie PEREZ.

Excusés

M. Gregory BRO.

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 46	Votants : 50	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

VU les statuts de la « Fondation du patrimoine » approuvés en 1996 dans le code du Patrimoine (articles L.143-1 et suivants) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;

VU la délibération n°2098 du Conseil communautaire en date du 21 octobre 2019 relative à l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la « Fondation du patrimoine » ;

VU la délibération n°4119 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative aux délégations de pouvoirs confiées par le Conseil communautaire au Président ;

CONSIDERANT les missions de la Fondation du Patrimoine relatives à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français et à l'accompagnement des projets de restauration en facilitant leur financement,

CONSIDERANT l'intérêt pour la CCVH de poursuivre l'adhésion à cette association au regard de la convention de souscription au bénéfice des travaux de la chapelle de l'ancien pénitencier passée en date du 21 octobre 2019 par délibération du conseil communautaire,

CONSIDERANT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 000 €,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de confirmer l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la « Fondation du patrimoine », dont le montant s'élève à 1 000 euros au titre de l'année 2026 conformément à l'appel à cotisation correspondant et dans le respect des montants inscrits au budget,
- d'autoriser le Président à procéder au paiement de cette cotisation, ainsi qu'à celui des cotisations à intervenir pour les exercices suivants, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et dans la limite des montants appelés par l'association en application des décisions de son organe statutairement compétent,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 4290
Publication le 02/10/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 02/10/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260928-28278-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY



J'adhère !

AU NOM DE LA COMMUNE/EPCI/SYNDICAT MIXTE

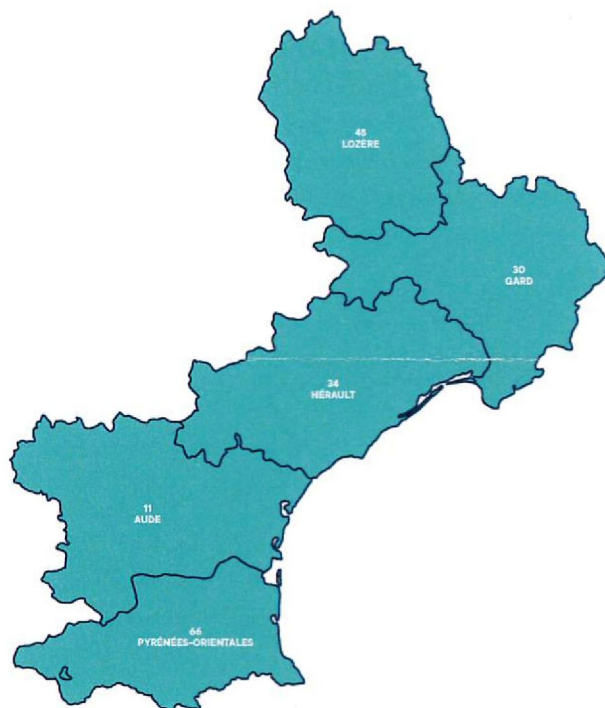
Mes coordonnées

☐ Commune ☒ EPCI ☐ Syndicat mixte Nom Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
 Représenté(e) par ☒ M. ☐ Mme Fonction Président
 Nom SOTO Prénom Jean-François
 Adresse 2, parc d'activités de Camalé
 Code postal 34 150 Ville GIGNAC
 Tél. - E-mail contact@cc-vallee-herault.fr

Ma cotisation

- ☒ J'adhère à la Fondation du patrimoine pour mon département et indique son numéro : 34
 ou
☐ J'adhère à la Fondation du patrimoine et soutiens l'ensemble de ses actions.

L'effectif de ma commune/ EPCI/syndicat mixte	Ma cotisation minimum
moins de 500 habitants	100 €
moins de 3 000 habitants	200 €
moins de 20 000 habitants	500 €
plus de 20 000 habitants	<u>1 000 €</u>

J'adhère pour un montant de 1000 €.

Mon paiement

- ☐ **Par virement bancaire.** J'envoie le présent bulletin à la Fondation du patrimoine, 5 rue des Trésoriers de France 34000 Montpellier ou par email à occitaniemed@fondation-patrimoine.org. Les références bancaires seront précisées à la suite de la réception du bulletin d'adhésion dûment rempli.

- ☒ Je souhaite recevoir la facture d'adhésion sur Chorus (<https://chorus-pro.gouv.fr>)

Merci de nous indiquer votre SIRET 243 400 634 001 23 et d'identifier votre virement bancaire : Nom de la collectivité/ EPCI + Adhésion Fondation du patrimoine. Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.

Date : _____ / _____ / 20 _____

Signature ou cachet :

En adhérant à la Fondation du patrimoine, vous recevrez une convocation à l'assemblée générale annuelle. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fondation du patrimoine et seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Les données sont traitées par la Fondation du patrimoine notamment pour le traitement des données reçues, des actions de communication et d'appel à dons. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition et de limitation. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter par mail notre délégué à la protection des données : dpo@fondation-patrimoine.org. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.